



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3236

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Cession, à titre onéreux, suite à exercice du droit de priorité avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme Rhône, de quatre appartements formant les lots n° 3, 5, 6 et 10 et quatre caves formant les lots n° 22, 26, 28 et 30 situés 45 rue d'Anvers

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3236**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Cession, à titre onéreux, suite à exercice du droit de priorité avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme Rhône, de quatre appartements formant les lots n° 3, 5, 6 et 10 et quatre caves formant les lots n° 22, 26, 28 et 30 situés 45 rue d'Anvers

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte de la cession

Par courrier reçu le 18 janvier 2024, la société SCA Foncière d'Habitat et humanisme Rhône a sollicité la Métropole afin que l'acquisition de quatre appartements formant les lots n° 3, 5, 6 et 10 et quatre caves formant les lots n° 22, 26, 28 et 30 situés 45 rue d'Anvers à Lyon 7ème soit engagée au profit du bailleur.

Par délibération du Conseil n° 2024-2265 du 11 mars 2024, la Métropole a approuvé l'acquisition desdits biens auprès de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués au prix de 350 000 €.

L'acquisition de ce bien, par la Métropole, s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat, approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit, notamment, de poursuivre la diversification de l'offre de logement social dans le 7ème arrondissement de Lyon qui en compte 21,24 %.

II - Désignation des biens cédés

Les biens dont il s'agit sont constitués comme suit :

- un appartement, d'une superficie de 44 m², formant le lot de copropriété n° 3 avec les 64/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement, d'une superficie de 28 m², formant le lot de copropriété n° 5 avec les 42/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement, d'une superficie de 21 m², formant le lot de copropriété n° 6 avec les 34/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement, d'une superficie de 21 m², formant le lot de copropriété n° 10 avec les 34/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 22 avec les 1/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 26 avec les 1/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 28 avec les 1/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 30 avec les 1/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,

le tout situé sur un terrain propre cadastré AY 124, d'une superficie de 300 m², situé au 45 rue d'Anvers à Lyon 7ème.

III - Conditions de la cession

Aux termes de la promesse d'achat, la SCA Foncière d'Habitat et humanisme s'engage à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 350 000 €, biens cédés libres, correspondant au montant de l'acquisition, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base de quatre logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration.

La SCA Foncière d'Habitat et humanisme aura la jouissance de ces biens à compter du jour où la Métropole en aura, elle-même, la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'État du 12 janvier 2024, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à exercice du droit de priorité, pour un montant de 350 000 € avec préfinancement, de quatre appartements formant les lots n° 3, 5, 6 et 10 et quatre caves formant les lots n° 22, 26, 28 et 30 situés sur un terrain propre cadastré AY 124, au 45 rue d'Anvers à Lyon 7ème, biens cédés libres, à la SCA Foncière d'habitat et humanisme, dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle offre de logement social.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 78 001 301,90 € en dépenses et de 78 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 458200, pour un montant de 350 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320638-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
